

boîte postale au bureau de poste à [REDACTED] g. C'est ma sœur qui contrôle tout le courrier (voir annexe 121).

Le 29 février 2012, je sous-loue l'appartement de ma mère en fonction de ses souhaits. La personne doit prendre possession de l'appartement le 1er mai 2012. (Voir annexe : 393)

Le 2 mars 2012 le notaire Monsieur [REDACTED] écrit à l'Administration fiscale de la part de ma mère «A sa demande, je vous saurais gré de me faire parvenir une copie de la dernière déclaration d'impôts, qu'elle n'a pas conservé dans ses dossiers » (voir annexe 74a). Pourtant ma mère devait savoir que j'avais conservé tous les années de déclaration d'impôts puisque c'était moi qui m'en occupais avec la société « Impôt Source » depuis 10 ans. En plus ma mère venait de signer sa dernière déclaration des impôts le 6 février 2012 lors de ma visite à Alicante. (Voir annexe 183).

Le 2 mars 2012 le notaire [REDACTED] écrit à ma mère « Je vous laisse le soin de mandater un notaire en Espagne pour les démarches de transfert de propriété de l'immeuble en Espagne à votre nom » (voir annexe 74). Le 11 juillet 2012 je découvre que la propriété est toujours au nom de ma mère et de mon père « Don F [REDACTED], casado con Dona [REDACTED], en cuanto a la totalidad del PLENO DOMINIO.... » (voir annexe 344). Il serait plus que probable que ma sœur demande à ma mère de mettre la maison d'Alicante à son nom. Dans ces circonstances je ne pourrais plus avoir l'espoir de revoir ma mère dans sa maison d'Alicante.

Le 4 Mars 2012, j'envoie à ma mère le contrat de sous-location pour lui demander son approbation. (Voir annexe : 393).

Le 5 mars 2012 ma sœur se fait livrée de la nourriture par le magasin Mercadona. Ma sœur garde ma mère comme une prisonnière dans sa propre maison. Elle se fait livrée de la nourriture directement à la maison pour s'assurer que ma mère ne reste jamais seule et que je ne puisse pas lui rendre visite à l'improviste (voir annexe 424, 425, 426).

Le 13 mars 2012 ma mère verse Frs. 10'000 dans le compte bancaire UBS à Genève de ma sœur. (Voir annexe: 52).

Le 13 mars 2012 ma mère écrit une lettre qui donne à mon frère le pouvoir de résilier son bail à Genève. Ma mère ne me prévient pas qu'elle aurait changé d'avis et que je devrais annuler mon contrat avec la personne qui avait signé le contrat de sous-location. (voir annexe 1). Cette lettre du 13 mars 2012 a été préparée en février 2012 (voir annexe 96). On note que au point 3 il est écrit « Je repartis ces affaires personnelles mentionnées... » et qu'en haut de la lettre il y a la correction « à titre de donation et non pas comme avance sur héritage ». Il semblerait que cette subtilité ne pouvait qu'être suggérée par une personne qui avait des bonnes connaissances de la loi comme [REDACTED]